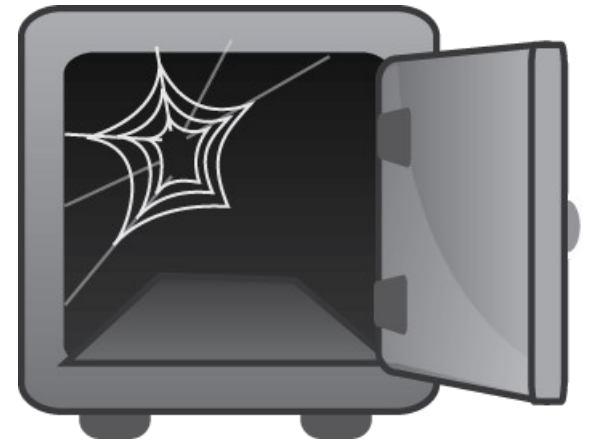


Pourquoi, 1607 heures soit 70 de plus/an/agent ?

Dotation de l'État



Janvier 2016



70 heures de +

- Début 2016 le maire annonce à la presse sa volonté.

Nouvel aménagement du temps de travail, passer de 1537 h à 1607 h

- Objectifs

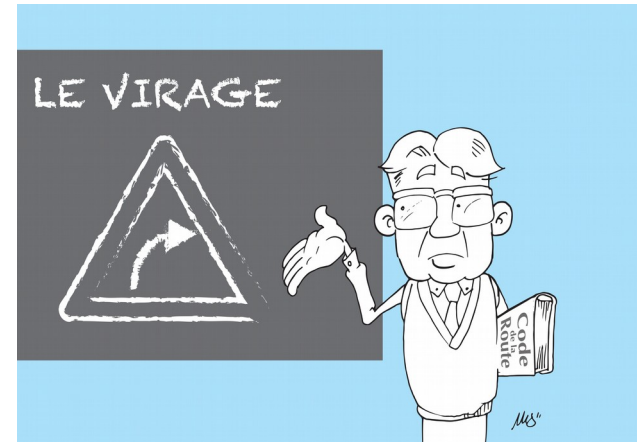
- Décision Conseil municipal juillet
- Mise en application début septembre



Accompagnement....

- Partant du principe, qu' « **il vaut mieux prendre un tournant qu'un Mur** » **Philippe Van Den Bulke**

Nous décidons (encadrement Propreté Urbaine) d'expliquer les enjeux, de débattre et d'accompagner les agents dans ce changement qui nous paraît inéluctable.



- Pour cela nous nous proposons de réunir tout le service soit 42 agents dès le mois d'avril.

Réunion d'avril 2017



Personne n'a envie de faire 70 h en plus /an, pour autant..... ?

Les Enjeux et les Règles sont posés par le responsable de service.

- Il n'est pas question de se substituer aux organisations syndicales.
- Le timing est court et entrecoupé par les congés d'été.
- Les services qui ne seront pas prêts, le 2 septembre 2016, se verront retirer ,au prorata, des RTT en fin d'année.
- Une application stricto-sensu au 1 janvier 2017 des 35h pour ceux qui n'auraient rien prévu avant la fin de l'année 2016.
- Enfin, pas de saupoudrage.

***« La porte du changement ne peut s'ouvrir que de l'intérieur »
Jacques Salomé***

« Si tu cherches encore cette personne qui
changera ta vie,
regarde -toi dans le miroir » R.Price

➤ Après 2 heures de débat, le responsable de service propose qu'un vote ait lieu, à bulletin secret et en son absence.

➤ **Oui**, je fais moi-même des propositions sur mes plannings.(+70h annuel)

Sachant que ces propositions resterons entre les mains du chef de service jusqu'à la fin du dialogue social.

➤ **Non**, je préfère attendre la fin des négociations entre syndicats et Mairie.



Le **YES!!** À 100 %



70 h, pourquoi pas, mais j'ai mon mot à dire....

- Entre avril et juin, des groupes de réflexions sont créés dans le service et font des propositions d'aménagement du temps de travail.....



**Chacun a pu concilier son travail avec sa vie personnelle,
Choisir plutôt que subir.....**



Un exemple ?

➤ **Pour un agent qui faisait :**

Lundi, Mardi, Mercredi : 6h-12h/13h30-17h30

Et le jeudi : 6h-12h

➤ **Il fait maintenant :**

-Les semaines paires

Lundi, Mardi, Mercredi : 6h-12h/13h30-17h30

le jeudi : 6h-12h

-Et les semaines impaires

Lundi, Mardi, Mercredi : 6h-12h/13h30-17h30

le jeudi : 6h-12h/13h30-16h30

➤ **L'agent pour 2017 aura une théorie de 1893 h à faire, jours fériés enlevés, auxquels on soustrait 1607 h réelles à faire, 198 h de CA reste 88 h de RTT, à prendre.**

Les jours de RTT ne sont pas imposés, ils sont libre à la pose, sauf nécessité de service.



Grèves, réunions, mouvements sociaux



- Très peu de temps de grève dans le service, pourtant très syndicalisé.
- Une participation au débat, des agents du service, mais sans animosité.
- Une réelle sérénité des agents du service dans le dialogue et les négociations sociales.



L'Après grève....



- Le responsable de service a pu faire, dès début juillet, des propositions individuelles d'affectation des 70 heures.
- Les agents ont abordé les congés d'été de façon détendue.
- Aucune tension interne dans le service.
- Aucune perte de RTT en fin d'année.
- L'assurance de ne pas en perdre les années suivantes.

Avec le recul et les échanges avec d'autres services, l'impression d'avoir fait le bon choix, avec les agents, pour les agents.

« Se préparer, pour négocier dans la sérénité.... »

Le dialogue social entre un responsable et ses agents, n'est pas incompatible avec le dialogue social syndicats/administration.



Pour un changement accompagné et
apaisé.....



Merci